

Conditions de participation :

Détection de la **carte agricole** et d'un minimum de **25 ruches**
Déclaration de ruchers à jour avec géolocalisation

Date limite d'inscription et de réception des échantillons : **vendredi 07/07/2023 à 12h00**

Quantité de miel par échantillon :

Catégorie 1 à 3 : 2 pots de 500g neufs avec étiquette commerciale

Catégorie 4 : 1 pot de 500g neuf avec étiquette commerciale, 2 pots de 250g neufs sans étiquette

Nom/Prénom/Raison sociale

Commune :

Tél : Adresse e-mail :

N° carte agricole :

a déposé pot(s) de miel

Catégories	Nom du rucher (correspondant à la déclaration de ruchers)	Date de récolte	Quantité du lot (en kg)	État des pots - N° concours (cadre réservé au CPA)
1. Miel de Niaouli				
2. Miel toutes fleurs clair				
3. Miel toutes fleurs foncé				
4. Miel crémeux				

Frais d'inscriptions (1000 frs par échantillon – **1 seul échantillon par catégorie autorisé**) :

une somme defrancs a été réglée

espèces chèque à l'ordre de l'ADECAL-Technopole : BanqueN°

En signant cette fiche d'inscription, je certifie sur l'honneur que j'ai produit le(s) miel(s) présenté(s) et qu'il(s) a(ont) moins d'un an. Je m'engage à conserver une quantité de 20kg par miel présenté jusqu'aux résultats du concours prévus le lundi 24 juillet 2023.

Signature

le/...../2023

Cadre réservé au CPA :

Lieu et date de dépôt :